

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- : -

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 04 décembre 2020, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Titulaires présents :

Mesdames : PIGEON, BUDELOT, CHAMBARET, DOUGNIAUX (jusqu'à 21h00), PFEIFFER.

Messieurs : PIERRE, TERRIER, VALETTE, CORRE, GAURAT, ECK, DUGOIN, BOULEY, VANIER, LANGLET, MORLAIS, CHAMOREAU, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, LIEGEART, LE PAGE, RAYNAL, GOMBAULT, DELCAMBRE, CACHELEUX, PIRIOU, BORTOLI, SOULOUMIAC, VEROTS (jusqu'à 19h35), DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, SOMENZI, MASSELIS, BOUCHU, FOURNIER, FROGER, JOUBERT, BROUSSET.

Suppléants présents :

Madame GALIBERT (pour Monsieur GARDAHAUT).

Messieurs MULAS (pour Madame PINAUD-GROS), PYOT (pour PROT), BOIVIN (pour LE BEC), MARIETTE (pour TANGUY).

Titulaires absents :

Mesdames : GHERPELLI, MELOT, COLONNA, DOUGNIAUX (à partir de 21h00), SIMON, GROS, SCACCHI,

Messieurs : RONDAO, PAROLINI, VERDIER, LAGARRIGUE, JAIRE, SARRION, NEMON, BEN OUADA, RASSIER, LUCAS, COUADE, MOURET, BROUILLARD, MAILLARD, MARAIS, DALMAI, QUIOC, COUDORO, BLASCO, GERVIN, PESCHEUX, PETEL, VEROTS (à partir de 19h35), RAUSCHER, GOBRON, DIRAT, RECOULES, CARPENTIER, CAYROUSE.

Pouvoirs :

Madame MORVAN donne pouvoir à Monsieur RAYNAL

Monsieur BOUTEILLE donne pouvoir à Monsieur GAURAT

Madame BARGAIN donne pouvoir à Monsieur LANGLET

Monsieur DE LUCA donne pouvoir à Monsieur VAUDELIN

Monsieur VIVIER donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles LE PAGE

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES STATUTS

Suite à une demande d'amendement lors de la séance, point est reporté plus loin dans l'ordre du jour

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU MANDAT SPECIAL DE MME MARIE-FRANCE PIGEON -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCS202077 DU 8 SEPTEMBRE 2020 (DCS2020156)**

Le Comité Syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS202077 du 8 septembre 2020

ETEND le périmètre du mandat spécial de Madame Marie-France PIGEON au suivi du projet de création d'un espace muséographique du Siarce consacré aux technologies du traitement de l'eau et au suivi de la préparation et du déroulement des chantiers citoyens

VOTE : UNANIMITE

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE DE LA COMMUNE D'ORMOY AU SIARCE
(DCS2020157)**

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune d'Ormoiy au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2023 - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS DE L'EXERCICE 2021 (DCS2020158)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la création des autorisations de programme dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2023 et des crédits de paiement proposés pour l'exercice 2021.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs général et annexes 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ETABLISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2021 (DCS2020159)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'établir, pour l'exercice budgétaire 2021, un budget principal et cinq budgets annexes comme suit :

1. Budget principal – M14
2. Budget assainissement collectif SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement collectif du Malesherbois – M49 – Assujetti à la TVA
4. Budget assainissement non collectif – M49
5. Budget eau potable SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
6. Budget eau potable régie du Sud-Essonne – M49 – Assujetti à la TVA

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU TITRE DES COMPETENCES « ESSONNE », « GAZ », « ELECTRICITE », « ECLAIRAGE PUBLIC », « BERGES DE SEINE », « AMENAGEMENT ET URBANISME » ET « HYDRAULIQUE AGRICOLE » - ANNEE 2021 (DCS2020160)

Le Comité Syndical,

ADOpte le montant des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE au titre des compétences « Essonne », « Gaz/Electricité », « Eclairage public », « Berges de Seine », « Aménagement et urbanisme » et « Hydraulique Agricole » - Année 2021 (conformément au tableau ci-annexé) ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOISSY LE CUTTE - ANNEE 2021 (DCS2020161)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales du bassin de Boissy le Cutté pour la commune de Boissy le Cutté pour l'année 2021, à :

CCEJR	Boissy-le-Cutté	15 524,69 €
-------	-----------------	-------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour la commune de Boissy le Cutté - bassin de Boissy le Cutté pour l'année 2021 par trois appels de fonds ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE - ANNEE 2021 (DCS2020162)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour la seule commune de Vayres-sur-Essonne pour l'année 2021, à :

Vayres-sur-Essonne	17 163,55 €
--------------------	-------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour la seule commune de Vayres-sur-Essonne par fiscalisation - Bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CHAMPCUEIL - ANNEE 2021 (DCS2020163)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Champcueil pour la seule commune de Chevannes pour l'année 2021, à :

Chevannes	7 541.64 €
-----------	------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations par fiscalisation pour la seule commune de Chevannes – Bassin de Champcueil pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES - ANNEE 2021 (DCS2020164)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de CORBEIL-ESSONNES pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Ormoy, Vert-le-Petit, la CA GPS pour les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-les-Corbeil pour l'année 2021, à :

	Ballancourt-sur-Essonne	36 634,18 €
	Echarcon	17 627,98 €
	Fontenay-le-Vicomte	43 354,07 €
	Mennecy	237 523,04 €
	Ormoy	17 236,99 €
	Vert-le-Petit	32 783,77 €

CA GPS	Corbeil-Essonnes	456 171,13 €
CA GPS	Saint-Germain-les-Corbeil	68 517,10 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Ballancourt-sur-Essonne, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecey, Ormoy par fiscalisation, de Vert-le-Petit et la CA GPS pour les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain-les-Corbeil - Bassin CORBEIL-ESSONNES par trois appels de fonds pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE LA FERTE-ALAIIS – ANNEE 2021 (DCS2020165)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de LA FERTE-ALAIIS pour les communes de Baulne, Cerny, Guigneville sur Essonne, La Ferté-Alais, Orveau pour l'année 2021, à :

Baulne	16 447,18 €
Cerny	34 663,63 €
Guigneville sur Essonne	13 835,99 €
La Ferté-Alais	70 225,94 €
Orveau	4 471,45 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Baulne et Guigneville sur Essonne par fiscalisation et de Cerny, La Ferté-Alais, Orveau - Bassin de LA FERTE-ALAIIS par trois appels de fonds pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN - ANNEE 2021 (DCS2020166)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de MAROLLES/SAINT-VRAIN pour les communes d'Itteville et Saint-Vrain pour l'année 2021, à :

Itteville	30 812,97 €
Saint-Vrain	51 726,63 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour les communes d'Itteville par fiscalisation et de Saint-Vrain - Bassin MAROLLES/SAINT-VRAIN par trois appels de fonds pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » – BASSIN DE VERT-LE-GRAND - ANNEE 2021 (DCS2020167)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la compétence « eaux pluviales » du bassin de Vert-Le-Grand pour la seule commune de Vert-Le-Grand pour l'année 2021, à :

Vert-le-Grand	13 514,80 €
----------------------	--------------------

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour la seule commune de Vert-Le-Grand- Bassin de Vert-Le-Grand par trois appels de fonds pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA CONVENTION DE GESTION PROVISoire DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » ETABLIE AVEC LES COMMUNES EN COURS D'ADHESION AU SIARCE ANNEE 2021 (DCS2020168)

Le Comité Syndical,

ARRETE le montant des participations au titre de la convention de gestion provisoire des « eaux pluviales » pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole et de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2021, à :

Courdimanche	2 535,98 €
Maisse	19 257,19 €
Gironville-sur-Essonne	9 318,59 €
Moigny-sur-Ecole	5 045,00 €
Boutigny-sur-Essonne	40 157,29 €

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour les communes de Courdimanche-sur-Essonne, Maisse, Gironville-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole et de Boutigny-sur-Essonne par deux appels de fonds pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ANNEE 2021 (DCS2020169)

Le Comité Syndical,

FIXE le montant de la participation communale par borne installée au titre de la compétence IRVE pour l'année 2021, à 20 % du prix Hors Taxes des coûts d'acquisition et d'installation d'une borne sur leur territoire ;

APPROUVE les modalités de recouvrement des participations pour les communes adhérentes à la compétence IRVE pour l'année 2021 ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DE LA REDISTRIBUTION DE LA REDEVANCE R1 GAZ ET ELECTRICITE (DCS2020170)

Suite à une proposition de Pierre SEMUR, ce point est avancé dans l'ordre du jour.

Le Comité Syndical,

ABROGE la délibération du 20 décembre 1995 instituant une participation communale équivalente à 35% du gain de redevance de fonctionnement R1 gaz et électricité généré par la délégation de compétence au syndicat ;

DECIDE de conserver au sein du budget général l'intégralité du montant perçu de la redevance R1 gaz et électricité ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : VALETTE)

CALENDRIER D'APPELS ET DE VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS - ANNEE 2021 (DCS2020171)

Le Comité Syndical,

ARRETE le calendrier d'appels et de versements des participations pour l'année 2021 conformément au tableau ci-annexé ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE) – BASSIN D'Auvernaux – ANNEE 2021 (DCS2020172)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin d'Auvernaux pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE BOISSY-LE-CUTTE – ANNEE 2021 (DCS2020173)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boissy-le-Cutté pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE – ANNEE 2021 (DCS2020174)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Boutigny-sur-Essonne pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CHAMPCUEIL – ANNEE 2021 (DCS2020175)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif bassin de Champcueil pour l'année 2021 ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président du SIARCE à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE CORBEIL-ESSONNES – ANNEE 2021 (DCS2020176)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Corbeil-Essonnes pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANSPORT/EPURATION/COLLECTE) – BASSIN DE LA FERTE-ALAIS – ANNEE 2021 (DCS2020177)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de la Ferté-Alais pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAISSE – ANNEE 2021 (DCS2020178)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Maisse pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE MAROLLES/SAINT-VRAIN – ANNEE 2021 (DCS2020179)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Marolles/Saint-Vrain pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE – TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE VERT-LE-GRAND – ANNEE 2021 (DCS2020180)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Vert-le-Grand pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COLLECTE/ TRANSPORT/EPURATION) – BASSIN DE LARDY/JANVILLE/BOURAY – ANNEE 2021 (DCS2020181)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant de la redevance assainissement collectif du bassin de Lardy/Janville/Bouray pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées, ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement collectif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

TARIFICATION ABONNEMENT, REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PRESTATIONS-REGIE DU MALESHERBOIS – ANNEE 2021 (DCS2020182)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant le montant de l'abonnement annuel, de la redevance assainissement collectif et des prestations de la régie assainissement collectif du Malesherbois pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ainsi que ses modalités de recouvrement.

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2021 de la régie assainissement collectif du Malesherbois.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

TARIFICATION ABONNEMENT, REDEVANCE REGIE EAU POTABLE DU SUD-ESSONNE ET PRESTATIONS ANNEE 2021 (DCS2020183)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le montant le montant de l'abonnement annuel, de la redevance eau potable et des prestations de la régie eau potable du Sud-Essonne pour l'année 2021 conformément aux dispositions susvisées ;

DIT que les recettes seront inscrites au budget 2021 de la régie eau potable du Sud-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

TAXE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) – ANNEE 2021 (DCS2020184)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe de la taxe « Voies Navigables de France ».

ARRETE le taux de la taxe « Voies Navigables de France » à 0,0075 pour l'année 2021.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MONTANT DES PRESTATIONS CONTRIBUANT A LA DETERMINATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2021 (DCS2020185)

Le Comité Syndical,

ADOpte le montant des prestations contribuant à la détermination de la redevance assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement	59 € par an
Prestation de contrôle des installations neuves ou réhabilitées	220 € par contrôle
Prestation de contre visite	95 € par contrôle

DIT que les recettes seront inscrites au budget assainissement non collectif 2021;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DES REDEVANCES EAU POTABLE – ANNEE 2021 (DCS2020186)

Le Comité Syndical,

APPROUVE les taux suivants de la surtaxe eau potable pour l'année 2021 :

Unités de distribution	Production/ Transport/ Distribution	Production/ Transport
Corbeil-Essonnes		
Menecy	0,50 € /m3	
Echarcon	0,50 € /m3	
Ormoy	0,50 € /m3	
La Ferté-Alais		
Baulne, Cerny, D'Huisson-Longueville, Guigneville-sur-Essonnes, La Ferté-Alais, Orveau	0,65 € /m3	
Gironville		
Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonnes, Prunay-sur-Essonnes	0,75 € /m3	
Boutigny-sur-Essonnes		
Boutigny-sur-Essonnes, Vayres sur Essonnes	0,80 € /m3	
Vallée de la Juine		
Auvers-St-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy	0,8355 € /m3	
Itteville		
Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonnes, Boissy S/s St Yon, Breux-Jouy, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Leudeville, Mondeville, Nainville-les-Roches, St-Sulpice, St-Vrain, St-Yon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit,	0,50 € /m3	
Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville, St-Germain-les-Arpajon		0,19 € /m3

DIT que les recettes seront inscrites au budget eau potable 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF GENERAL – ANNEE 2021 (DCS2020184)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget primitif général pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 946 515,82	8 946 515,82
Section d'investissement	5 255 582,00	5 255 582,00

VOTE le budget primitif général pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE – ANNEE 2021 (DCS2020188)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement collectif du SIARCE pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	12 239 736,08	12 239 736,08
Section d'investissement	16 539 429,89	16 539 429,89

VOTE le budget assainissement collectif du SIARCE pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MALESHERBOIS – ANNEE 2021 (DCS2020189)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement collectif du SIARCE pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	907 500,00	907 500,00
Section d'investissement	573 500,00	573 500,00

VOTE le budget assainissement collectif du MALESHERBOIS pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2021 (DCS2020190)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget assainissement non collectif pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	28 617,00	28 617,00
Section d'investissement	0,00	0,00

VOTE le budget assainissement non collectif pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET EAU POTABLE ASSUJETTI DU SIARCE – ANNEE 2021 (DCS2020191)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget eau potable assujetti du SIARCE pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 984 425,19	3 984 425,19
Section d'investissement	5 661 759,57	5 661 759,57

VOTE le budget eau potable assujetti du SIARCE pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

BUDGET REGIE EAU POTABLE DU SUD ESSONNE – ANNEE 2021 (DCS2020192)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le budget de la régie d'eau potable du Sud-Essonne pour l'année 2021 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	299 591,83	299 591,83
Section d'investissement	246 100,00	246 100,00

VOTE le budget de la régie d'eau potable du Sud-Essonne pour l'année 2021 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

AMICALE DU PERSONNEL – SUBVENTION ALLOUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 (DCS2020193)

Le Comité Syndical,

ALLOUE une subvention d'un montant de 30 000 € pour l'année 2021 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif général 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE L'ACTIF DES COMMUNES DE MAISSE ET COURDIMANCHE DU BUDGET EAU POTABLE VERS LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (DCS2020194)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le transfert de l'état de l'actif des communes de Maisse et Courdimanche du budget Eau potable vers le budget Régie Eau Potable du Sud Essonne.

PRECISE que la dotation initiale de 200 000 euros est une dotation de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES STATUTS (DCS2020195)

Le Comité Syndical,

APPROUVE l'amendement de l'article 16-5 qui est remplacé par : « la participation des pétitionnaires (constructeurs, promoteurs, aménageurs, particuliers) aux frais de raccordement aux réseaux »

ADOpte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau annexés à la présente délibération ;

MANDATE Monsieur le Président pour notifier la présente décision au Maire et Président de chacune des collectivités membres, leurs assemblées délibérantes devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification (selon l'article L 5211-20 du CGCT) ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin d'arrêter les nouveaux statuts du SIARCE par arrêté inter préfectoral ;

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE-TRANSPORT-EPURATION DE CORBEIL-ESSONNES – CONTENU DU FUTUR CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DCS2020196)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le contenu du futur contrat de délégation de service public pour assurer l'exploitation du service public d'assainissement du bassin de collecte-transport-épuración de Corbeil-Essonnes,

AUTORISE le Président du SIARCE ou son représentant, à lancer les procédures de délégation de service public, à effectuer notamment les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à prendre les actes nécessaires dans le cadre de ces procédures.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR LA GESTION MUTUALISEE DES STATIONS D'EPURATION D'EXONA ET D'EVRY-COURCOURONNES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS (DCS2020197)

Le Comité Syndical,

DECIDE de créer avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart une société publique locale dénommée SPL Confluence Seine Essonne Energie

DECIDE que cette société publique locale aura pour objet d'apporter son concours à ses actionnaires dans les domaines suivants :

- La gestion et l'exploitation coordonnée et mutualisée des deux stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes, ainsi que l'acquisition et le renouvellement de tout équipement nécessaire à son fonctionnement et à l'amélioration de son impact sur l'environnement ;
- Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation technique et commerciale d'une installation de valorisation énergétique des sous-produits d'épuration et plus spécifiquement de production de biométhane et de récupération de chaleur pour le chauffage de la digestion
- Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux sur les stations d'épuration d'EXONA et d'Evry-Courcouronnes.

- Missions de prestations de services en relation avec l'exploitation des stations d'épuration ci-avant identifiées et notamment le suivi de l'exploitation des stations d'épuration dans l'attente de la passation des contrats de quasi régie portant sur l'exploitation des stations d'épuration.

APPROUVE les statuts de la société publique locale annexés à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer les statuts de la société publique locale ;

APPROUVE le pacte d'actionnaires entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer le pacte d'actionnaires ;

FIXE le montant du capital social de la société à 1 700 000 euros, divisé en 17 000 actions de 100 euros de valeur nominale chacune.

FIXE la répartition du capital social de la manière suivante :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau 4 760 actions, soit 28 %
- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart 12 240 actions, soit 72 %

AUTORISE Monsieur le Président à libérer les actions pour un montant de 476 000 euros qui sera inscrit au budget assainissement ;

APPROUVE la répartition et le nombre de membres du conseil d'administration ;

- 3 administrateurs pour le SIARCE
- 8 administrateurs pour la CA Grand Paris Sud

DESIGNE :

- M Jacques GOMBAULT
- M Bruno PIRIOU
- M Pierre SEMUR

Comme mandataires représentant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau au conseil d'administration de la société publique locale.

- M Xavier DUGOIN comme son représentant à l'assemblée générale des actionnaires ;

AUTORISE les mandataires à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiée au sein de la SPL ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires en vue de la constitution et de l'immatriculation de la société ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIARCE AUX COMITES DE LA SPL CONFLUENCE SEINE ESSONNE ENERGIE (DCS2020198)

Le Comité Syndical,

DESIGNE deux représentants du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du Cycle de l'eau au comité technique de la SPL Confluence Seine Essonne Energie :

- Le Directeur Général Adjoint ou son représentant
- Le Directeur de l'assainissement et de l'énergie ou son représentant

DESIGNE deux représentants syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du Cycle de l'eau au comité financier et de contrôle analogue de la SPL Confluence Seine Essonne Energie :

- Le Directeur Général des Services ou son représentant
- Le Directeur Général Adjoint ou son représentant

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES EN EAU

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION RELATIF A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DU GRAND HUREPOIX (DCS2020199)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le secteur du Grand Hurepoix.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le secteur du Grand Hurepoix avec la Société VEOLIA et toutes pièces afférentes à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL : MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET FIXATION DES MONTANTS À VERSER AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 (DCS2020200)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la modification des critères d'évaluation, telle que définie en annexe

APPROUVE les modalités de calcul de l'enveloppe pour la part collective 2021 et les modalités du versement du CIA part individuelle 2020, telles que définies en annexe

VOTE : UNANIMITE

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – DIRECTEUR ADJOINT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENERGIE (DCS202001)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, selon les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5) en génie civil/VRD, assainissement, et d'une expérience significative dans ce domaine ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs ou des ingénieurs principaux

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITE

COMMANDE PUBLIQUE

Présentation du rapport de la commande publique 2019 en séance.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 17 décembre 2020

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 17/12/2020